UN LOGEUR INDELICAT. — Un jeune serrurier-poêlier, Gustave Devos, âgé de 19 ans, qui habitait en logement chez M. Pierre Droulez, cabaretier, rue Blanchemaille, 63, a disparu en laissant un assez mauvais souvenir de son passage dans la maison, car il a enlevé une paire de draps de lit.

M. Laché, commissaire de police du premier arrondissement, a été saisi d'une plainte et a rédigé un rapport à la charge de Gustave Devos.

CYCLISTE CIVIL CONTRE CYCLISTE MILITAIRE. — Mardi soir, vers six heures et quart, un caporal du 43e de ligne pédalait, en face du café de l'Univers. Un jeune cycliste qui le suivait vint tout à coup se jetait sur lui et tous deux «ramassèrent une pelle», sans se faire de mal heureusement. La bicyclette du caporal a été assez gravement endommagée.

LA VISITE DU LAIT. — M. Laché, commissaire de police du premier arrondissement, a fait, mardi matin, la visite du lait. La marchandise de quinze marchands a été examinée. Le magistrat n'a prélevé qu'un seul échantillon, qui sera soumis à l'analyse.

UN COMMENCEMENT D'INCENDIE s'est déclaré lundi soir vers dix heures, dans une chambre de l'estaminet de M. Léopold Cauvin, rue de la Fosse-aux-Chênes, 48. Le feu a pris dans des vieilles chaises entassées dans un coin. Les habitants de la maison ont pu se rendre compte eux-mêmes de ce commencement d'incendie. Les dégâts sont très peu importants.

Il est temps de penser aux conserves de beurre. La laiterie d'Oostcamp met en vente son délicieux beurre de conserve au pris de 2 francs 95 le kilo.

Elle garantit ses beurres de bonne conservation. Toutes les commandes doivent être remises rue du Bois, 13, avant le 15 juin. Passer ce délai, les beurres peuvent augmenter.

Beurre frais délicieux, 3 francs 30 le kilo. *Salé* motte de 2 kilos, 3 francs 10.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Au peignage de l'Epeule, l'un des hommes de peine, Louis Delbart, âgé de 40 ans, demeurant au fort Vanoutryve, s'est blessé au côté gauche, en tombant. M. le docteur Lepers, lui a prescrit dix jours de repos.

— Un fileur de l'établissement de M. G. Debuigne, a été blessé à l'index gauche par son métier. L'ouvrier, Désiré Desreux, âgé de 37 ans, demeurant rue Bernard, devra, d'après M. le docteur Lepers, subir vingt jours de repos.

— Le domestique de M. Browaeys-Degeyter, teinturier-apprêteur, s'est fait une entorse au pied gauche, en tombant. M. le docteur Labbe, qui a examiné le blessé, Emile Dekyvere, âgé de 22 ans, demeurant rue de la Perche, impasse du Midi, lui a ordonné dix jours de repos.

— Constant Walles, apprêteur, âgé de 40 ans, demeurant rue Daguesseau, s'est blessé à la main gauche, en clinchant son métier. L'ouvrier, qui est occupé dans la teinturerie-apprêt de M. Emile Roussel, devra, d'après M. le docteur Lepers, chômer une douzaine de jours.

— Un chargeur de bateaux, Achille Vermeulen, âgé de 28 ans, demeurant quai de Wattrelos, s'est blessé en chargeant un sac de farine. Le blessé, qui travaille pour le compte de M. Eugène Nyckees, entrepreneur de chargement, a été l'objet des soins de M. le docteur Dupré, qui lui a ordonné quinze jours de repos.

— Dans l'atelier de construction de M. Georges Liagre, l'un des fumistes, François Georgerie, âgé de 41 ans, demeurant rue des Charpentiers, cour Poulin, s'est blessé au sourcil gauche, en butant contre un tuyau en fer. Dix jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Godefroy.

— Séraphin Weys, manœuvre, âgé de 32 ans, demeurant place de l'Abattoir, a été blessé à l'auriculaire gauche, par le manche d'un marteau. L'ouvrier, qui travaille pour le compte de M. Crépelle-Fontaine, constructeur, a été l'objet des soins de M. le docteur Ballenghien.

— L'un des ouvriers de la Ville, occupé au service de la charrette à chiens, a été mordu aux mains, pendant son travail. M. le docteur Delattre, qui a examiné l'ouvrier, Albert Hubreck, âgé de 36 ans, demeurant rue Turgot, cour Dumortier, lui a prescrit quinze jours de repos.

— Une rattacheuse, Berthe Havet, âgée de 21 ans, demeurant rue des Longues-Haies, s'est blessée à la cheville gauche, en butant contre un rail de son métier. L'ouvrière, travaille pour le compte de MM. Lemaire et Dillies ; elle a été l'objet des soins de M. le docteur Godefroy, qui lui a prescrit dix jours de repos.

— Henri Coucke, mécanicien, âgé de 35 ans, demeurant rue de Bouvines, occupé dans l'établissement de MM. Ernoult Bayart frères, teinturiers, s'est brûlé aux jambes, en tombant dans un bac de teinture qu'il était occupé à réparer. Dix jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Dispa.

— Dans la fonderie de M. Napoléon Martin, un homme de peine, Léonard Gilbert, âgé de 25 ans, demeurant rue Bayart, a été blessé au pied gauche, par la chute d'un tuyau en fer. M. le docteur Lepers lui a ordonné douze jours de repos.

— Alfred Ghevenne, voiturier, âgé de 19 ans, demeurant rue Darbo, occupé au service de M. Victor Bulteau, camionneur, s'est fait des contusions, en tombant de sa voiture. M. le docteur Ballenghien lui a ordonné dix jours de repos.

— Un tisserand, Charles Colin, âgé de 28 ans, demeurant rue Saint-Pierre, s'est fait des contusions au côté gauche, en tombant sur son métier. L'ouvrier, qui travaille pour le compte de MM. César et Joseph Pollet, fabricants, devra, d'après M. le docteur Picquet, chômer huit jours.

— Au peignage de MM. Alfred Motte et Cie, l'un des ouvriers, Adolphe Géret, âgé de 51 ans, demeurant rue des Trois-Bouteilles, à Wattrelos, a été blessé à l'index gauche, en retirant un morceau de laine des rouleaux de son métier. M. le docteur Leplat lui a prescrit huit jours de repos.

— En clinchant son métier, Henri Delvinquier, âgé de 32 ans, demeurant rue du Bas-Chemin, à Wattrelos, a été blessé au pouce gauche par le bras de chasse de son métier. L'ouvrier, qui travaille pour le compte de M. Florimond Watel, fabricant, devra, d'après M. le docteur Lherbier, subir huit jours de repos.

ENTERREMENTS DU MERCREDI 5 JUIN 1901. — M. Gustave Teneul, neuf heures, église Saint-Martin. — M. Ovide De Gandt dix heures, église de Dottignies.

OBIT DU MEME JOUR. — Mme veuve Adrien Destieux, dix heures, église Sainte-Elisabeth.

Communications

ROUBAIX. — Une réunion privée de chauffeurs et conducteurs de machines à vapeur aura lieu le dimanche 9 juin, à cinq heures du soir, dans la salle du café Philémon, rue Pierre-Motte. M. Léon Jacquart, président de l'ancienne société des chauffeurs-mécaniciens, prendra la parole pour faire ressortir les moyens à employer pour améliorer la situation des chauffeurs et machinistes. Dans leur intérêt, MM. les chauffeurs-mécaniciens sont invités à assister à cette réunion qui aura lieu en dehors de toute politique.

—— L'orphéon les Inoffensifs. — Répétition ce soir, à neuf heures, au local de la société. Une communication importante sera faite aux sociétaires.

CROIX

La révocation de M. Jules Guyot. — Il y a huit jours, en annonçant que M. Jules Guyot, secrétaire de mairie, était révoqué de ses fonctions, le *Journal de Roubaix* expliquait que des démarches allaient être faites pour transformer cette révocation en démission forcée. Les démarches ont abouti. Certaines feuilles qui, depuis le commencement de l'affaire gardaient un silence très significatif, publient une note émanant de la mairie et dont voici la teneur :

« Par suite d'indisposition, M. Guyot, secrétaire de la mairie de Croix, ayant *démissionné* (sic), M. Fauvarque, employé à l'Etat-Civil, a été appelé à le remplacer en qualité de secrétaire.»

Le tour est joué : M. Florimond Desbarbieux se débarrasse de M. Jules Guyot, mais ce dernier n'est plus entièrement sacrifié. Les apparences sont sauvées et l'ex-secrétaire de Croix peut dès maintenant postuler un emploi semblable à Wasquehal ou ailleurs.

Maintenant une question se pose : pourquoi avait-on intérêt à arranger l'affaire ? M. Jules Guyot a été révoqué ; l'arrêté de révocation signé par le maire de Croix a été signifié à l'intéressé mercredi dernier, par un garde-champêtre. Cet arrêté est porté au registre spécial à la mairie. Si le maire de Croix a pris cette mesure de rigueur à l'égard de son secrétaire et ami, c'est qu'il avait, vraisemblablement, de graves raisons de le faire.

Si la révocation n'est pas motivée, elle constitue un odieux abus de pouvoir et, dans ce cas, la victime de cet acte arbitraire peut exiger une éclatante réparation.

Dans les deux cas, une démission forcée n'est pas une solution régulière, compréhensible, du conflit.

Pourquoi donc le maire de Croix n'a-t-il pas maintenu son arrêté révoquant purement et simplement son secrétaire ?

A-t-on craint que M. Jules Guyot, comme il s'en est vanté, fasse des révélations *désagréables ?*

A-t-on eu peur des petits papiers de l'ex-secrétaire ?

Et ce dernier, comment expliquer qu'il accepte si facilement de se laisser mettre à la porte de la Mairie ?

Mystère et... guesdisme... L. R.

DANS LE PERSONNEL DE LA MAIRIE. — Le départ de M. Guyot a donné lieu au mouvement que voici dans le personnel des bureaux de la mairie. M. Désiré Fauvarque, employé à l'état-civil, est nommé secrétaire de la mairie ; M. Louis Bercaud, secrétaire-adjoint, passe au bureau de l'état-civil ; M. Charles Fœlix, employé aux travaux, est nommé secrétaire-adjoint.

PRIMES A LA CULTURE DU LIN. — Deux cultivateurs seulement ont fait valoir leurs droits à la prime affectée à la culture du lin : MM. Seurin, fermier à Hem, et Jonville-Bries, fermier à Croix. La surface ensemencée est d'un peu plus de trois hectares.

BUREAU DE BIENFAISANCE. — La Commission administrative du Bureau de bienfaisance informe les indigents inscrits sur les listes qu'à l'occasion des funérailles de M. Auguste Cocheteux, ancien teinturier-apprêteur, à Roubaix, une distribution supplémentaire de pain aura lieu jeudi matin, à huit heures et demie, jour des obsèques. La distribution sera faite par les soins de M. A. Couturier, vice-président, rue Holden, et de M. V. Deleur, 147, rue Kléber. La Commission.

LA COMMISSION DE CLASSEMENT des chevaux, mules et mulets s'est réunie mardi à une heure et demie, Grande-Place, à Croix. La revue a été faite par M. Ignaes, chef d'escadron de cavalerie territoriale ; MM. Philippe Arnaud, vétérinaire ; Haesebrouck, brigadier et en présence de MM. Lecrinier et Forter, adjoints au maire de Croix.

COMMUNICATIONS. — Chorale Sainte-Cécile. Répétition générale ce soir, à huit heures et demie à l'église.

WASQUEHAL

A PROPOS DES INONDATIONS DU 1er JUIN. — On nous prie d'insérer la note suivante :

« Les habitants du hameau de Planche-au-Riez, remercient sincèrement MM. Jules Duquène et Albert Deneulin, pompiers à Tourcoing, pour le zèle et le dévouement qu'ils ont montré le jour de l'inondation du 1er juin à Wasquehal. »

LE CLASSEMENT DES CHEVAUX. — La revue a eu lieu mardi matin à sept heures sur la place communale, sous la présidence de M. Ignaes, chef d'escadron de cavalerie territoriale et en présence de M. Philippe Arnoud, vétérinaire ; MM. Haesebrouck, maréchal-des-logis au 19e chasseurs et Omer Ameye, adjoint au maire de Wasquehal. Quatre-vingt-quatorze animaux ont été examinés et quarante-trois classés.

ANNAPPES

MORT D'UN FRERE DES ECOLES CHRETIENNES. — Nous apprenons avec regret la mort, à Annappes, du Frère Adelmon-Joseph, directeur de l'école Saint-Luc, de Lille, frère du Frère Achille, directeur de l'école de commerce et du Frère Alfred-Félix, directeur à Tananarive (Madagascar). Le défunt, qui a supporté avec une résignation toute chrétienne une longue et cruelle maladie, était âgé de cinquante-sept ans, et dirigeait l'école Saint-Luc depuis vingt-six ans. Le service funèbre aura lieu dans la chapelle du noviciat, le jeudi 6 juin, à neuf heures, et sera suivi de l'inhumation au cimetière de la paroisse.

LEERS

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal s'est réuni hier à cinq heures, en session ordinaire de février, sous la présidence de M. Louis Courier, maire.

Etaient présents : MM. Courier, Truffaut, Ducatillon, Picavet, Dhalluin, Mouriaee, Hespel, Duez, Fournie, P. Duthoit, Tricoit, Salembier, Derache, Plouvier.

—— Compte administratif. — Aussitôt la séance ouverte, M. Truffaux prend la présidence et donne lecture du compte administratif de 1900 qui accuse un excédent de recettes de 1.540 fr. 68. L'excédent de l'exercice précédent étant de 4.080 fr. 03, le reliquat définitif de l'exercice de 1900 est de 5.620 francs 61 c. Adopté.

—— Budget primitif de 1902. — On procède aussitôt après à la formation du budget primitif de 1902 dont les recettes et dépenses sont estimées comme suit : Recettes ordinaires 26.244 fr. ; recettes extraordinaires, 8.647 fr. Total : 34.891 francs. Les dépenses ordinaires et extraordinaires sont évaluées respectivement comme les recettes de sorte que le budget s'équilibre par une somme de 34.891 francs en recettes et dépenses.

—— Budget additionnel. — Le budget additionnel qui comprend en recettes le reliquat de l'exercice 1900, 5.620 francs 61 centimes, est ensuite établi. Il comprend en dépenses les frais du recensement de la population, 300 fr., l'achat de pavés pour la restauration du chemin de la Papinerie, 825 francs. Une prime à un préposé des douanes pour arrestation d'un délinquant, 15 fr. Des subventions à la Commission du carrousel, 300 fr., à l'Institut Pasteur, 20 francs, et à la chorale l'« Echo de la Frontière », 50 fr., pour entretien des fossés, 300 fr., des trottoirs, 800 fr., des chemins ruraux, 300 fr., pour confection des plans d'alignement du chemin 91 et 142, 233 fr. 55 et l'excédent 2.472 fr. 06 sera affecté au remboursement d'emprunts.

—— Soutien de famille. — Une demande de soutien de famille en faveur d'un militaire du 145e d'infanterie, est accueillie favorablement par le Conseil.

La séance a été levée à 6 heures 1/2.

ACTE DE MAUVAIS GRE. — Des inconnus ont arraché de terre et jeté dans le fossé cinq poteaux indicateurs que venait de faire placer, le long de la route de Leers à Roubaix, la société vélocipédique le « Nord-Touriste ». Une enquête est ouverte pour découvrir les « intelligents » coupables, qui ont accompli leur bel exploit dans la nuit de dimanche à lundi.

PUBLICATION DE ROLE. — Le rôle supplémentaire de la contribution des patentes, comprenant cinq articles, pour une valeur de 181 fr. 41 est mis en recouvrement à partir de ce jour.

HEM

UN JEUNE OUVRIER BRIQUETIER VICTIME DE VIOLENCES. — Un jeune ouvrier briquetier, Léopold Frémat, âgé de 13 ans, travaille depuis sept semaines dans la briqueterie du Petit-Lannoy. Il est, paraît-il, souvent en butte aux mauvais traitements que lui font subir ses compagnons de travail. Il y a quelques jours, se trouvant par trop fatigué, il se reposait à terre.

Un monteur, Louis Grulois, lui donna l'ordre de travailler. L'enfant ayant prétexté sa lassitude, Grulois lui lança des coups de pied et de poing, et le terrassa à plusieurs reprises. Son frère, César Grulois, suivant l'exemple, frappa à la nuque le jeune Frémat qui, pris de frayeur, s'enfuit derrière une butte. Louis Grulois revint vers lui, et l'empoignant à bras le corps, le jeta dans un trou profond. L'enfant en ressentit beaucoup de douleur dans les reins.

Ces scènes de violences se renouvellent souvent, paraît-il, et causent un véritable scandale dans le quartier. La police a été saisi de l'affaire.

TOUFFLERS

LA VERIFICATION DES POIDS ET MESURES. — M. le vérificateur des poids et mesures arrivera à Toufflers vendredi. Il se tiendra au Grand-Cabaret de neuf heures du matin à midi et de deux heures à quatre heures du soir.

ASCQ

LA SUCCURSALE DE LA CAISSE D'EPARGNE d'Ascq ne tiendra pas de séance dimanche prochain 9 juin.

LYS

UN HOMME BLESSE A LA GARE. — Un cantonnier du chemin de fer du Nord, Adolphe Istweire, âgé de 45 ans, s'est blessé à la main droite en manœuvrant un panneau de plaque tournante. Il a eu l'xetrémité de la troisième phalange du petit doigt arrachée. M. le docteur Desmons, de Cysoing, médecin de la Compagnie, a ordonné au blessé quinze jours de repos.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*

(Maison à Tourcoing, rue Carnot, 5)

Impressions pour Sociétés Financières ou Industrielles **Actions. — Obligations. — Factures. — Bordereaux. — Quittances. — Circulaires. — Modèles divers. — Têtes de Lettre. — Registres. — Carnets, etc., etc.** — Livraison rapide. — Exécution soignée. — Prix modérés. 3

AU BERCEAU D'ARGENT (Voir aux annonces).

Œufs frais, 13, rue du Bois.

WATTRELOS

UNE MAISON ECROULEE AU CRETINIER. — Une habitation construite en planches et recouverte en tuiles, rue d'Oran prolongée, au Crétinier, en face de l'estaminet connu sous l'enseigne : « A la gare d'Herseaux », s'est subitement écroulée sans qu'on puisse exactement déterminer la cause de cet accident.

Il était sept heures du soir. La dame de la maison, Mme Auguste Trouan, attendait son mari et ses trois petits enfants pour le repas du soir, et cependant vaquait aux soins du ménage, préparant le souper. Soudain, elle entendit un craquement au-dessus de sa tête : le bruit paraissait venir du gîtage de la toiture.

Pressentant un malheur, elle se précipita vers la porte, et à peine se trouvait-elle sur la rue, que les murailles s'écartèrent, cédant sous la pression de la toiture qui s'effondra au beau milieu, ensevelissant sous les charpentes et les tuiles le mobilier de la maisonnée.

Un pan de muraille restait et menaçait chute : le garde Lepoutre accouru aussitôt le fit abattre, afin de prévenir des malheurs possibles. Les personnes du voisinage s'occupèrent avec zèle et dévouement à secourir les époux Trouan, en dégageant des décombres leurs objets mobiliers, qui furent bien abîmés.

La contruction date de dix ans seulement : le propriétaire en est M. Gervais Florin. Les pertes sont évaluées à quinze cents francs environ.

On ne peut s'empêcher de considérer qu'elles eûssent pu être les conséquences de l'accident, si l'écroulement se fût produit une demie-heure plus tard, pendant le repas, ou ensuite, pendant la nuit.

UN SYNDICAT D'OUVRIERS CHARPENTIERS-MENUISIERS. — La plupart des ouvriers charpentiers et menuisiers de Wattrelos se sont réunis dimanche après-midi, sur convocations, chez M. Jules Lebrun, cabaretier, rue du Moulin. Le but de cette réunion était d'organiser un syndicat corporatif destiné à soutenir les intérêts professionnels des charpentiers et menuisiers de Wattrelos.

Dans cette première réunion, l'assemblée a tout d'abord décidé de s'abstenir de toute question, politique ou autre, n'étant pas du domaine purement professionnel de la corporation.

LES MESAVENTURES D'UN CHARRETIER. — Les articles 143 et 217 du code de police municipale, que les charlatans ne peuvent exercer leur commerce sur le territoire de Wattrelos sans une autorisation expresse et particulière... qui ne se donne jamais.

M. Jules Despretz, demeurant à Roubaix, rue de Crouy, a été de ce fait, l'objet d'un procès-verbal.

SOCIETE DE GYMNASTIQUE « LA PATRIOTE ». — Les répétitions commenceront à huit heures et demie, à partir de ce jour, en vue du concours international de Namur (Belgique), qui doit avoir lieu les 24, 25 et 26 août prochains. La section de concours fera ses répétitions les mercredi, vendredi et samedi ; elle se présentera en première division.

TOURCOING

M. LE DOYEN DE ST-CHRISTOPHE a été pris mardi matin d'un malaise soudain, à la place qu'il occupe habituellement dans le chœur. M. Van Bœckstael et eu une syncope de courte durée d'ailleurs. L'incident avait été grossi et le bruit de la mort subite de M. le Doyen s'était même déjà répandu en ville.

MARIAGE. — Mardi matin, à onze heures, a été célébré en l'église St-Christophe, le mariage de Mlle Hélène Leroux, fille de M. Leroux-Denniel, négociant en laines, rue Faidherbe, avec M. Jean Degruson, brasseur à Wambrechies. Les témoins étaient pour le marié : MM. Georges Levies, notaire à Arras et Alfred Bœdt, propriétaire à Dunkerque. Pour la mariée : MM. Cyrille et Paul Leroux, ses frères. La bénédiction nuptiale a été donnée par le Chanoine Dieu, supérieur de l'Institution de Marcq, qui a voulu doner ainsi un témoignage de haute sympathie à l'un de ses anciens élèves.

LES EXAMENS DU CERTIFICAT D'ETUDES PRIMAIRES. — Les examens du certificat d'études primaires auront lieu cette année pour les enfants des écoles des cantons Nord et Nord-Est, le vendredi 28 juin, à l'Institut Colbert, pour les garçons et le samedi 29, à l'école de la rue du Dragon pour les filles. Pour le canton Sud, les examens auront lieu le vendredi 5 juillet, à l'école de garçons, rue Lhomond et pour les filles le lendemain, 6 juillet, à l'école de la rue Claude-Bernard, Blanc-Seau.

NOMINATIONS DANS LES CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — M. Courtin, commis de 1re classe à Hazebrouck, est nommé commis de 1re classe à Tourcoing.

UNE TRIPLE ARRESTATION POUR VOL. — Dans notre précédent numéro, nous avons relaté l'arrestation d'un jeune homme de 18 ans, Louis-Artuhur Bailleul, teinturier, demeurant en logement chez Guérisse, rue du Haze, qui avait été pris en flagrant délit de vol dans le magasin de M. Masurel-Leclercq, brasseur et négociant en vins et spiritueux, rue de Gand, 122. L'enquête ouverte à ce sujet, par M. Spéneux, commissaire de police du 3e arrondissement, vient d'amener deux nouvelles arrestations, celles de Auguste Augustyh, âgé de 19 ans, également ouvrier teinturier, demeurant rue de l'Amiral-Courbet, 83, et de Camille Olivier, femme Simœns, âgée de 22 ans, cabaretière, rue de l'Amiral-Courbet, 89. Bailleul et Augustyh allaient s'approvisionner régulièrement au magasin de M. Masurel-Leclercq, mais chaque fois que l'occasion s'en présentait, ils enlevaient et ils dissimulaient un litre ou deux de vin ou autres liqueurs sous leurs vêtements. Ces jours derniers, Mme Masurel-Leclercq, fut frappée de l'attitude assez étrange de ces deux clients et en informa son mari. Dès lors, une surveillance fut organisée. Lundi dans la soirée, vers cinq heures et demie, Bailleul venait de nouveau se faire servir et comme de coutume on le laissa tout à son aise pratiquer sa petite opération, mais à sa sortie du magasin, il fut arrêté par M. Masurel-Leclercq qui le trouva nanti d'un litre caché sous son veston. Remis entre les mains des agents qui avaient été informés par téléphone, Bailleul fut arrêté et conduit *manu militari*, au commissariat de la rue de la Malsence. Interrogé par le magistrat, Bailleul déclara avoir un complice qui opérait de la même façon ce qui amena l'arrestation d'Augustyh. Quant à la femme Simœns, elle a été arrêtée pour avoir recélé les marchandises volées par Bailleul et Augustyh. Celle-ci achetait les liqueurs volées pour une somme modique. L'importance du vol serait évaluée à une cinquantaine de francs. Les trois inculpés ont fait des aveux et ce matin ils seront conduits à Lille.

UN CANDIDAT COLLECTIVISTE AUX PROCHAINES ELECTIONS CANTONNALES. — Les collectivistes viennent de prendre position pour les élections cantonnales qui doivent avoir lieu prochainement. En effet, au cours d'une réunion tenue à Halluin, café du Sud, rue de Magenta, le citoyen Emile Deblaere, cabaretier à Roncq, a été désigné comme candidat au conseil d'arrondissement pour le canton nord de Tourcoing.

LES COMMISSIONS MUNICIPALES. — Voici la composition des commissions municipales telles qu'elle résulte du scrutin de vendredi dernier :

—— Agriculture, Halles et Marchés. Dépôt de boues. (8 membres). — MM. Dassonville Jules, Leplat Charles, Coppin Henri, Decavèle Jean-Baptiste, Masurel-Leclercq Henri, Duvillier Alex., Ladesou Jules, Grau Louis.

—— Adjudication et réception de travaux (9 membres). — MM. Ducoulombier Auguste, Leplat Charles, Saison Ernest, Campion Arthur, Masurel-Leclercq Henri, Dumortier Henri, Duvillier Alex., Ladesou Jules, Dumortier Delphin.

—— Fêtes (11 membres). — MM. Dassonville Jules, Cocheteux Victor, Martin Paul, Loridant Henri, Leplat Charles, Scalbert Gustave, Maertens Victor, Coppin Henri, Voogt Florent, Rompteau Alfred, Grau Louis.

—— Finances (9 membres). — MM. Ducoulombier Auguste, Cocheteux Victor, Parsy Désiré, Loridant Henri, Leplat Charles, Dassonville Jules, Maertens Victor, Massard Paul, Dumortier Delphin.

—— Gaz, électricité, éclairage (7 membres). — MM. Honoré-Colson Hippolyte, Massard Paul, Cocheteux Victor, Parsy Désiré, Loridant Henri, Corion Paul, Six Désiré.

—— Instruction publique, Beaux-Arts, Académies (9 membres). — MM. Dassonville Jules, Martin Paul, Maertens Victor, Darras Pierre, Coppin Henri, Decavèle J.-B., Masurel-Leclercq Henri, Ducoulombier Auguste, Saison Ernest.

—— Militaire, Sociétés de tir, Gymnastique, Sapeurs-Pompiers (7 membres). — MM. Massard Paul, Parsy Désiré, Campion Arthur, Dumortier Henri, Ladesou Jules, Rompteau Alfred, Grau Louis.

—— Travaux (6 membres). — MM. Honoré-Colson Hippolyte, Lefebvre Henri, Darras Pierre, Campion Arthur, Duvillier Alexandre, Dumortier Delphin.

—— Voirie, Cimetières, Rues particulières, Trottoirs (9 membres). — MM. Massart Paul, Cocheteux Victor, Leplat Charles, Darras Pierre, Saison Ernest, Masurel-Leclercq Henri, Dumortier Henri, Ladesou Jules, Quivron Henri.

—— Scolaire municipale. — MM. Leveugle, Lefebvre Orelio, Darras, Scalbert, Saison, Six, Loridan, Voogt, Paul Martinet et Désiré Parsy.

LES CONSULTATIONS JUDICIAIRES GRATUITES A L'HOTEL-DE-VILLE. — Le bureau municipal de consultations et renseignements gratuits se tiendra, à partir de dimanche prochain, 9 juin, dans l'ancienne petite salle des mariages de l'Hôtel-de-Ville, (rez-de-chaussée).

FETE NATIONALE DU 14 JUILLET 1901. — *Concours de chant et de déclamation.* — La commission spéciale chargée d'organiser les concours de chant et de déclamation pour 1901, s'est réunie hier à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Henri Loridant, conseiller municipal. Elle a décidé de maintenir toutes les dispositions du règlement adopté l'an dernier. Les inscriptions seront reçues dès demain jeudi, a usecrétariat de la Mairie.

Les morceaux imposés en divisions d'excellence et supérieure et en première division pourront être retirés par les chanteurs inscrits à partir du 14 juin courant. Nous publierons le programme des concours incessamment.

EXTRADITION D'UN INGENIEUR CIVIL POUR ABUS DE CONFIANCE. — Dans l'après-midi de mardi les autorités belges ont amené à la frontière et remis aux gendarmes de Tourcoing, un prisonnier du nom de Joseph-Louis Rochet, originaire de Paris, âgé de 44 ans, ingénieur civil qui avait été condamné à quatre mois de prison pour abus de confiance par la cour d'appel de Limoges. C'est en vertu d'un mandat d'extradition délivré par le parquet de cette ville que la police de Bruxelles a procédé à l'arrestation de Rochet. Cet extradé sera conduit à Lille, puis être de là, dirigé sur Limoges.

UN CHIEN SUSPECT TUE A COUP DE FUSIL. — Mardi vers midi et demi, la présence d'un chien d'assez grande taille, qui, la gueule écumante, errait sur la voie publique, a mis en émoi le quartier des rues de Roncq et du Pont-Rompu. L'attitude suspecte de l'animal attira l'attention des passants qui se mirent à sa poursuite. L'un d'eux, M. Alphonse Doutreluigne, fermier, rue du Pont-Rompu, armé d'un fusil, épaula son arme et du premier coup de feu, tua le chien. L'animal a été soumis à l'examen de M. Maertois, vétérinaire, qui établira si le cas de rage était réellement caractérisé.

LA CAISSE D'EPARGNE. — A l'occasion de la Fête-Dieu, la caisse et les succursales sont fermées le dimanche 9 juin.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la fonderie de MM. Lemourette frères, à Tourcoing-les-Francs, un domestique, Cyrille Vandamme, âgé de 32 ans, demeurant au Clinquet, a eu la main gauche écrasée par la chute d'une pièce de fer. M. le docteur Decherf a relevé une plaie à l'extrémité du médius gauche. Une incapacité de travail de dix jours a été prescrite au blessé.

— Dans la salle de la retorderie de l'établissement de MM. L. et F. Motte frères, filateurs, une ouvrière bobineuse, Marie-Louise Marquette, âgée de 14 ans, demeurant rue du Virolois, cour Durôle, a été contusionné au pied gauche par la chute d'une barre de fer. Huit jours de repos ont été prescrits à la blessée par M. le docteur Desreumaux.

— Chez M. Léonart Walnier, teinturier-apprêteur, un aide-cartonnier, Edmond Glorieux, âgé de 15 ans, demeurant à Roubaix, rue d'Iéna, 16, a été blessé à l'œil gauche par un carton d'apprêt. M. le docteur Bourgois a conclu à une conjonctivite traumatique. L'incapacité de travail sera d'une huitaine de jours.

— Dans l'établissement de MM. Jules Desurmont et fils, fabricants de bonneterie, rue de Bradfort, un ouvrier rebrousseur, Etienne Chain, âgé de 16 ans, demeurant rue Nationale, cour Vienne, a eu le pied droit contusionné par la roue d'un panier à bobines. M. le docteur Bernard a prescrit à l'ouvrier un repos de huit jours.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Mardi matin il est arrivé aux halles : marée, 1.800 k. ; pommes de terre, nouvelles, 175 k. ; carottes, 100 k. ; pois verts, 180 k. ; cerises, 275 k. ; laitues, 1.000 ; asperges, 215 bottes ; échalottes, 125 bottes ; poireaux, 25 bottes ; oseille, 10 paniers ; choux verts, 650.

LES CONTRAVENTIONS. — Dans la journée d'hier la police a dressé contravention contre : E. D..., 25 ans, mécanicien, pour ivresse publique.

LA CHASSE AUX TOUTOUS. — Mardi matin douze chiens ont été pris et mis en fourrière. En raison du cas de rage constaté la semaine dernière, nous ne pouvons qu'approuver cette persécution de la gent canine qui encombre la voie publique.

TONDEUSES DE GAZONS. — Légères à fonctionner. Article très robuste et très soigné. Baisse de prix. QUINCAILLERIE SIX-LEBRUN, ancienne maison Delcroix, Place des Halles, Tourcoing. 87104

Communications

TOURCOING. — Association amicale de l'Institut Colbert. — Samedi prochain, à huit heures et demie, banquet annuel. La liste de souscription sera rigoureusement close jeudi soir. Les adhésions sont reçues chez M. Bonte, cafetier, place de la République.

MOUVAUX

Mort subite de M. le docteur Bourlet. — Dans l'après-midi de mardi la population de Mouvaux a été douloureusement impressionnée, à la nouvelle du décès subit de M. Paul Bourlet, docteur en médecine.

Rien ne pouvait laisser prévoir une mort aussi soudaine et aussi prématurée. M. le docteur Bourlet était jeune, vigoureux, et paraissait jouir d'une robuste santé. Il y a quelques jours à peine, on le rencontrait encore au chevet des malades, on le voyait parcourir, à toute heure de jour et de nuit, les rues et chemins de la commune, toujours prêt à porter le secours de son art et de son infatigable dévouement. C'est à se dépenser ainsi sans compter, que le jeune médecin, trop insoucieux de sa propre santé, a trouvé la mort, tel un soldat qui succombe sur le champ d'honneur.

M. le docteur Bourlet souffrait depuis quelque temps d'une constipation obstinée que le soin de ses malades lui fit trop négliger. Lundi matin, se sentant plus souffrant, et ne pouvant s'allusionner sur les terribles conséquences du mal qui l'avait atteint, il fit appel aux lumières de deux de ses amis, MM. Auclair et Mariage, docteurs en médecine à Roubaix, qui accoururent à son appel. On eut recours alors à une médication énergique et le malade lui-même tenta de réagir par cette force de caractère qu'on lui connaissait. Mais voici que mardi vers onze heures du matin, M. le docteur Bourlet fut pris d'une syncope. Tout fut tenté, mais vainement pour le ranimer. Il ne tarder pas à rendre le dernier soupir. L'occlusion intestinale avait amené une syncope cardiaque. M. l'abbé Lacomblez, vicaire de St-Germain, appelé en toute hâte, n'avait pu que donner au moribond l'absolution du *extremis*.

M. le docteur Paul Bourlet n'a que 31 ans. Il est né à Comines (France), le 5 avril 1870. Après avoir fait de solides études médicales à l'Université catholiques de Lille, et conquis tous ses grades, il était venu se fixer à Mouvaux le 1er avril 1898.

Dans cette commune il n'avait pas tardé à s'attirer toutes les sympathies par ses allures franches et cordiales. Homme aussi compatissant qu'habile médecin, il se rendait partout où il y avait une souffrance à soulager, dans la plus pauvre chaumière comme sous les lambris des favorisés de la fortune, te bien souvent, dans les ménages indigents, loin de réclamer le prix de sa consultation, il laissait discrètement son obole. Il sera pleuré par les pauvres, et nous ne connaissons pas meilleur éloge à faire d'un homme, qui jeune encore, laisse après lui d'aussi vifs regrets.

Nous, qui l'avons connu et apprécié, nous saluons avec une sympathie émue, sa mémoire et nous offrons à son père et à sa mère, si cruellement éprouvés, à MM. H. et F. Carissimo, fabricants à Roubaix, ses oncles, l'expression de nos sincères sentiments de condoléances.

LA REVUE DES CHEVAUX. — Nous rappelons que la revue des chevaux aura lieu mardi prochain 11 juin, à sept heures du matin, sur la Place.

RONCQ

BUREAU DE BIENFAISANCE. — La distribution hebdomadaire du pain aux assistés du Bureau de bienfaisance se fera à la mairie, jeudi prochain 6 juin, à onze heures et demie du matin au lieu de huit heures et demie pour éviter l'encombrement et les accidents aux alentours de la mairie par suite du classement des chevaux qui commencera à sept heures précises sur la Place.

HALLUIN

UNE SORTIE DE LA MUSIQUE MUNICIPALE. — A l'occasion de la ducasse, la Musique municipale d'Halluin a effectué hier dans l'après-midi sa sortie traditionnelle.

FEUILLETON DU 6 JUIN 1901. Nº 43

LE SERGENT RENAUD

Par PIERRE SALES

DEUXIEME PARTIE

II. — (SUITE)

» — Aussi est-ce bien pour cela que je choisis la légion étrangère, où l'on vous admet sans vous demander qui vous êtes ; je n'aurais pas le temps de faire venir mes papiers de mon pays. Si vous opposez un refus formel à ma demande, je m'engagerai dans un autre régiment, voilà tout, et j'aurai le chagrin de ne pas servir sous vos ordres... Je veux me battre !

» Il me regarda longtemps ; et je m'imaginai que ce n'était pas moi qu'il voyait, tellement son regard était vague, lointain, mais l'ami dont mon visage lui rappelait les traits. Puis, il dit, d'un ton résigné :

» — Je vois bien que vous êtes une mauvaise tête et qu'il faut en passer par où vous voulez, pour vous empêcher de commettre quelque folie, peut-être plus grande encore. Je vous recevrai dans la Légion ; mais réfléchissez deux jours encore.

» Les deux jours écoulés, je me représentai chez le colonel, plus désireux que jamais de m'engager, de servir sous lui. Il s'était occupé à l'intendance des formalités nécessaires. Et je me *suis engagé !*

» Je vous supplie de me pardonner, je sais que vous m'attendiez pour me gâter, pour m'adorer à genoux, comme dit maman Renaud ; mais jamais je n'ai été heureux comme depuis le moment où je porte l'uniforme du soldat français. Je veux que vous me voyiez ainsi, je vous enverrai, par le prochain courrier, ma photographie que j'ai fait faire tout de suite, mais dont je n'ai encore aucune épreuve. Je ne me suis jamais trouvé aussi élégant.

» Le colonel s'est occupé de mon incorporation avec des soins tout particulier ; mais il me traite aussi sévèrement que les autres soldats. Il a chargé de mon instruction militaire un tout jeune lieutenant, qui est le plus charmant garçon que l'on puisse rêver. Il se nomme Frédéric de Villepreux. C'est le plus brillant officier de la légion, et un officier de grand avenir, assurent tous ses camarades. Il a demandé à quitter les chasseurs, où il servait, pour entrer dans la légion étrangère qui venait se battre au Tonkin. Il est comme moi, il veut se battre ! Une seule chose *me chagrine, c'est que j'ai remarqué qu'il* avait pour le colonel de Brettecourt une sorte d'antipathie : ce n'est qu'une nuance, mais cela ne m'a pas échappé. Quant au colonel, il semble ne pas s'en apercevoir. Peut-être y a-t-il entre eux quelque vieille querelle de famille ?

» Et maintenant je n'ambitionne plus que de gagner mes galons de caporal à la pointe de ma baïonnette... puis ceux de sergent...

» Adieu, mes deux mères chéries, encore une fois, pardonnez-moi, consolez-vous toutes deux et n'ayez pas d'inquiétudes ; je vous reviendrai solide, bien portant, et vous serez fières des galons que je gagnerai à la première affaire.

» JEAN RENAUD. »

III

AU TONKIN

Jean Renaud était caserné dans les baraquements de la citadelle de Hanoï, qui abritait d'ailleurs à cette époque la plus grande partie des troupes européennes. Cette citadelle, immense carré bastionné à cinq miradors couverts, est situé à l'ouest de la ville. Ses monuments intérieurs ont reçu les affectations les plus bizarres ; la pagode Royale et la pagode des Dames sont devenues des magasins à munitions ; l'ancienne tour, au pied de laquelle se font les exécutions, est devenue un poste télégraphique... Quant aux demeures des anciens mandarins, on les a données aux officiers supérieurs. Et, pour les troupes, on a construit à la hâte des cases en bambou, avec des toits en paillottes. Jean couchait bravement dans une de ces cases avec les hommes de son escouade, malgré l'offre que lui avait faite le colonel de Brettecourt de lui permettre de passer les premières nuits à l'hôtel où il était descendu. Jean avait refusé gaiement.

— On est aussi mal à l'hôtel qu'à la citadelle. Autant dormir sous le drapeau... et sous vos yeux.

Et ce jeune homme, qui n'avait jamais connu la moindre privation, était, de tous les soldats, celui qui supportait le mieux les petites misères de cette vie exotique qui surprenait les hommes les mieux trempés. Les toits en paillote permettaient à l'air de circuler librement, mais ils abondaient en gouttières. Et, lorsque les soldats, furieux d'être mouillés tout à coup, s'emportaient, Jean, très calme, leur disait :

— Tous les médecins sont d'accords pour recommander les douches.

Il n'avait raconté son histoire à personne, tenant à être traité comme tous les autres soldats, ne voulant profiter d'aucune exception ; mais le colonel, contre toutes ses habitudes, l'avait chaudement recommandé aux officiers, en faisant l'éloge de sa belle conduite. Aussi était-il devenu le point de mire de la légion. On ne pouvait s'empêcher d'admirer ce jeune homme, que la situation la plus brillante attendait en France, et qui risquait sa vie sous le plus abominable des climats. Personne, d'ailleurs, parmi les soldats ne le jalousait. Il y avait bien eu quelques récalcitrants au début, quelques mauvaises têtes ; mais il leur avait si largement payé sa bienvenue ! Il ne se contentait pas de les régaler en grand seigneur toutes les fois que l'occasion s'en présentait ; il les menait aussi, aux heures de repos, se promener autour des lacs de Hanoï. Et il fallait entendre alors l'accent avec lequel il disait :

— C'est l'heure du bois de Boulogne ; allons fumer un cigare au bord du lac.

Il se montrait toujours d'une gaieté folle, entraînante ; il était si heureux de porter le costume des soldats français, costume d'ailleurs réduit, pendant les horribles chaleurs de l'été, à un vêtement de toile porté directement sur la peau ! Le «tour du lac» de Jean Renaud était bientôt devenu proverbial dans la légion étrangère, et c'était à qui en ferait partie.

Jean dépensait sans compter pour ses camarades, non par un sot orgueil, mais par réelle bonté. Il se disait qu'ils devaient souffrir, sans argent, dans ce pays où les fournisseurs exploitent si bien le soldat ; il adoucissait leurs souffrances par de bons cigares et par des stations répétées au plus célèbres établissement de la rue des Incrusteurs, l'estaminet de madame de Beire, si populaire parmi les Tonkinois.

Quant à son instruction militaire, elle marchait à grands pas, toujours dirigée par le lieutenant de Villepreux. Il connaissait déjà le maniement de l'arme ; il avait rapidement appris la théorie.

— On pourrait le nommer caporal, avait dit le lieutenant au colonel.

— A la première affaire, avait répondu Brettecourt.

Le colonel, du reste, semblait avoir oublié Jean Renaud. Toutes relations avaient été brisées entre eux depuis l'engagement de Jean. Et lorsque le colonel passait une inspection, il était aussi sévère pour Jean que pour ses camarades.

Malgré sa sévérité, on l'adorait dans la légion ; on ne se souvenait pas de lui avoir vu commettre une injustice, mais il appliquait la discipline avec une rigueur impitoyable ; il montrait son amour pour ses hommes dans les soins dont il les entourait. Ainsi, dès son arrivée à Hanoï, où la légion était déjà installée, il avait examiné minutieusement toutes les cases de ses soldats et fait faire immédiatement les réparations qui lui avaient paru nécessaires. Il était désolé de n'avoir pu voyager avec ses hommes ; il avait été appelé en France pour recevoir directement les dernières instructions du ministre de la Guerre. Du moins, ce retard lui avait procuré une très douce joie. La connaissance de Jean Renaud avait été un adoucissement à la sombre douleur qui le dévorait depuis plus de vingt ans.

Plus de vingt années s'étaient, en effet, écoulées entre la journée fatale, où il avait si malheureusement tué Jean de Villepreux, et cette guerre du Tonkin, où il se rendait avec l'espoir de trouver la mort, qui l'avait fui sur les champs de bataille en 1870 et 1871. Il avait cruellement vieilli. Tous ses cheveux, sa moustache étaient d'un blanc de neige qui paraissait éclatant sur sa peau brunie par un long séjour en Afrique.

Lorsqu'il avait quitté Paris, désespéré de n'avoir pu retrouver la fiancée et le fils de son ami de Villepreux, il avait vainement cherché la mort dans tous les combats d'Afrique auxquels il prenait part ; il avait demandé à ne plus servir qu'aux avant-postes. La mort ne voulait pas de lui.

(A suivre). PIERRE SALES.